



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

## Délibération n°25-138

DGST : Corinne MICHEL

Service : Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

## ACQUISITION PARCELLE AP n° 6

SISE LIEUDIT LE CORMIER A MME PICOT MONIQUE veuve SERVILLAT

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la correspondance de Mme Monique PICOT veuve SERVILLAT en date du 25 octobre 2025 acceptant la proposition de la ville d'acquérir la parcelle cadastrée section AP n° 6 au prix de 91 080 euros,

**CONSIDERANT** que cette parcelle est identifiée au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé à destination de création de nouvelle voirie,**CONSIDERANT** que cette parcelle permettra de desservir le secteur et le projet de création d'un funérarium, tout en préservant les habitations existantes dans le quartier,

VU l'avis de la Commission du logement, de l'urbanisme, de la protection de l'équilibre urbain et des travaux en date du 4 décembre 2025.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** l'acquisition de la parcelle AP n° 6 sise lieudit le CORMIER, à Mme Monique PICOT veuve SERVILLAT pour un montant de 91 080 euros (quatre-vingt-onze mille quatre-vingts euros).**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette acquisition.

## VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 19H30

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Zagtos-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Karla AREL (pouvoir à Patricia BARTOLI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Jacques BOULANGER), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à José MARTINS), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE-DUBITOU (pouvoir à Mélanie Schlatter), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Mancy LE FOLL).

#### Absents Excusés :

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 13

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.